

CHAMPIONNAT du LOIRET INDIVIDUEL – GOLF ENTREPRISE

Samedi 29 août 2026 au Golf de Marcilly

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement est complété par le règlement général des épreuves fédérales.
Les conditions du règlement particulier priment sur celles du règlement général.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux licenciés A.S. des clubs de Golf Entreprise du Loiret et aux licenciés A.S. avec terrain rattachés à une A.S. Golf Entreprise. Être à jour de son certificat médical.

Messieurs :

- 1^{ère} série : index de 0 à 16 départs blancs
- 2^{ème} série : index de 16,1 à 24 départs jaunes
- 3^{ème} série : index de 24,1 à 36 départs jaunes

Dames :

- Série unique : index de 0 à 36 départs rouges

Index au 26 août. Le Comité s'autorise à modifier les limites des séries en fonction des inscriptions.

Epreuve non-fumeur : § 1.2.5 du vadémécum fédéral (page 4 du vadémécum Loiret)

FORME DE JEU

Stroke-play pour les 1^{ères} séries et Stableford pour les autres séries.

PRIX

- Les titres de **Champions et de Championne sont décernés en brut.**
- Classements brut et net.
- Pour les titres, le départage se fera sur les 9 derniers, les 6 derniers, les 3 derniers et le dernier trou.

DROITS DE JEU

A régler sur place, à l'accueil du golf, par carte bancaire.

- Non membres de Marcilly : 47 € (dont 10 € pour pot et prix)
- Membres de Marcilly (7/7) : 10 € pour pot et prix

INSCRIPTIONS

Les **inscriptions en ligne** seront prises par ordre d'arrivée **jusqu'au 26 août 18h00**, par le lien suivant (disponible également sur le site du Comité) : <https://forms.gle/CgoE2rwvSQkLr4sN9>

Pour tout renseignement : jacques.daures@thalesgroup.com

DEPARTS

- **1er départ à 9h00.**
- Les départs seront disponibles sur le site du Comité www.golf-loiret.com, au plus tard le jeudi 27 août à partir de 18h.

COMITE DE L'ÉPREUVE

Thierry REGNIER (ou son représentant), Jacques DAURES (ou son représentant) et un représentant du Golf d'Entreprise choisi parmi les inscrits.

Le Comité de l'épreuve autorisera, sous réserve de faisabilité, les joueurs en situation de handicap titulaires du médical pass délivré par l'EDGA avec la mention « buggy : yes », à jouer en voiturette. La demande doit être faite auprès du Comité de l'épreuve, au plus tard à la date de clôture des inscriptions.